



NOTE D'INFORMATION
Destinée aux parents d'élèves de CM2

CLASSES MUSICALES A HORAIRES AMÉNAGÉS : 6ème CHAM
Année Scolaire 2016/2017



Les classes musicales à horaires aménagés existent depuis septembre 1999 au Collège Pierre Brossolette. Elles se déclinent sur les 4 niveaux : 6ème 5ème, 4ème et 3ème.

I – Conditions préalables :

- Etre **motivé** pour s'engager sur le cursus : 6ème/3ème.
- Avoir un **niveau scolaire suffisant** permettant d'absorber la charge de travail supplémentaire.
- Etre le plus **autonome** possible.

II – Modalités d'affectation :

1. **Faire obligatoirement une demande de dérogation** auprès de l'école élémentaire que vous soyez du secteur ou non. Pour cela, vous devez remplir le document intitulé **VOLET 2** « Fiche de liaison en vue de l'affectation en 6^{ème} dans un collège public » et joindre à celui-ci l'**ANNEXE 2** intitulée : « Dossier de candidature : classe à horaires aménagés ». S'adresser à l'école élémentaire pour obtenir ces deux documents.
2. **Avoir passé un entretien de motivation** : qui aura lieu **le Mercredi 18 Mai 2016** au Conservatoire de Châtenay-Malabry. Le Collège Pierre Brossolette transmettra les convocations aux familles par courrier postal.
3. **Etre affecté au Collège Pierre Brossolette** par Monsieur l'Inspecteur d'Académie et **s'inscrire au Collège Pierre Brossolette** : Le 9 juin 2016, nous recevrons les notifications d'affectation des élèves et nous transmettrons par courrier aux familles la notification d'affectation de leur enfant et les modalités d'inscription (dates, horaires et pièces à fournir) au Collège Pierre Brossolette.
4. **Etre inscrit au Conservatoire de Musique et de danse de Châtenay-Malabry.**

III – Principes de fonctionnement :

- ✓ Cette classe accueille au maximum 26 élèves de cette spécialité.
- ✓ Au Collège Pierre Brossolette : Scolarité normale sur le plan des contenus fondamentaux dans le respect des textes en vigueur Education Nationale (horaires allégés particulièrement en EPS).
- ✓ Au Conservatoire : L'enseignement comprendra : 1 cours d'instrument individuel, 1 cours de formation musicale et plusieurs temps de pratique collective.

IV – Conditions de fonctionnement : Dans l'emploi du temps de la classe sont réservés deux après-midi au Conservatoire. Existence d'un projet Collège/Conservatoire : cet enseignement est évalué au même titre que les autres disciplines enseignées au Collège, et cette évaluation est inscrite au bulletin scolaire de l'élève. Présence d'un représentant du Conservatoire au conseil de classe.

CONCLUSION : La classe CHAM permet de suivre un cursus complet au Collège. Elle favorise l'épanouissement des enfants en leur permettant raisonnablement de suivre leur scolarité et leurs études musicales. L'enthousiasme et la motivation, dans ce type de classe, constituent un sérieux espoir de réussite.

**« Une réunion spécifique sur le fonctionnement de la classe CHAM »
avec Monsieur le Directeur du conservatoire aura lieu le :
JEUDI 31 MARS 2016 à 18 h 00
Au Conservatoire de Musique et de Danse de Châtenay-Malabry**

Marie-Christine RIVET,
Principale du Collège

Doris CAPTAL,
Coordonnatrice CHAM

M. REDON,
Directeur du Conservatoire